

CONCERTS À L'ÉGLISE DE COPPET

Informations à l'intention des organisateurs de concerts

GÉNÉRALITÉS

L'église de Coppet offre 300 places, soit 32 bancs, 50 chaises et 20 places dans les stalles.

L'organisateur du concert doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile adéquate. **Merci d'en joindre une copie à la demande de réservation.**

L'utilisation de l'un des orgues de l'église nécessite l'autorisation de l'organiste titulaire: Florence Kraft, Mobile : 076 316 13 42 ou mail : fkraft@bluewin.ch

L'utilisation d'un équipement de sonorisation est soumise à autorisation.

FRAIS

L'entrée au concert doit rester libre. La mention "*Entrée libre*" figurera sur les affiches et papillons annonçant le concert. L'organisateur prévoit généralement une collecte à l'issue du concert et le mentionne également sur les affiches.

Une participation forfaitaire aux frais d'entretien fixée à Fr. 400.- est due pour chaque concert. Elle est augmentée de Fr. 50.- pour chaque répétition qui n'a pas lieu le jour du concert. Le montant total doit être versé sur le CCP 12-25341-5 de la Paroisse à réception de l'autorisation établie par l'association METS.

PUBLICITE

La publicité pour le concert incombe à l'organisateur. Suggestions :

* Envoi matériel publicitaire à Nyon Région Tourisme (www.lacote-tourisme.ch/fr/.) Voir aussi www.tempslibre.ch ou dans l'agenda du journal La Côte (www.lacote.ch/sortir/)

* Des affiches format A4 (max 10) et des flyers format A5 (max 50) peuvent être adressées au secrétariat paroissial pour diffusion.

* L'insertion dans le mensuel "Réformés" doit parvenir au secrétariat au moins huit semaines avant le concert.

DIVERS

La location de la Salle communale comme vestiaire, lieu de répétition et/ou de réception après le concert peut être envisagée selon les disponibilités de la Commune de Coppet (Tel. 022 960 87 00).

L'église ne comporte pas de sanitaires. Des WC publics sont à disposition à la place des Ormes et à l'annexe de la Maison de Ville, Grand-rue 65.